

Fribourg, le 7 septembre 2021

## Prise de position du PLR concernant l'Avant-projet de la loi relative à la suppression de la Commission des mesures administratives

---

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir consulté. Ci-après-notre prise de position :

### 1. Situation actuelle

La Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (ci-après : CMA), autorité administrative rattachée à l'administration cantonale, est compétente pour prononcer en première instance toutes les mesures administratives prévues par la législation fédérale (avertissements, refus ou retraits du permis de conduire, interdictions de conduire, etc.). Jusqu'en 1982 cette compétence appartenait au Conseil d'Etat.

Actuellement, la CMA est présidée par le chef du service juridique de l'OCN, le directeur de cet Office assurant la suppléance. Les huit autres membres représentent différents groupes d'intérêts en lien avec la mobilité au sens large du terme (Automobile Club de Suisse, Touring Club Suisse, Association transports et environnement, Association suisse des transports routiers, Association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture, représentant du monde des seniors, du monde médical et de la police cantonale).

La CMA se réunit à trois membres toutes les deux semaines. Pour l'année 2020, ce sont au total 8851 mesures (1898 en 1983) qui ont été rendues, dont en particulier 2545 avertissements (883 en 1983) et 4029 retraits de permis (976 en 1983). Les mesures prononcées par la CMA peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal. En 2020, 74 recours ont été déposés, six ont été admis totalement ou partiellement.

### 2. Nécessité de la révision

#### 2.1 Accélérer le traitement des nombreux cas

Les conducteurs et conductrices souhaitent connaître le plus vite possible leur « sort » en matière administrative. Le fait que la CMA se réunisse toutes les deux semaines ralentit le traitement des cas



devenus de plus en plus nombreux au fil des années (1983 : 1898 ; 1990 : 2443 ; 2000 : 4336 ; 2010 : 8920). Il est indispensable d'assurer un prompt traitement des très nombreux dossiers afin de répondre dans des délais raisonnables aux attentes des administré-e-s. Cela concerne notamment les restitutions de permis de conduire suite à une expertise médicale favorable.

## 2.2 Diminution de la marge d'appréciation dans le traitement des cas

L'évolution législative régulière ainsi que la jurisprudence uniformisent de plus en plus les pratiques et mesures prises en matière administrative. Cela a pour conséquence la réduction de la marge d'appréciation de l'autorité administrative. Plus de 80 % des mesures prononcées le sont conformément au minimum légal applicable (excès de vitesse, ébriété, etc..).

## 2.3 Alignement sur la pratique de la très grande majorité des cantons

Mis à part Fribourg, seul Neuchâtel fonctionne avec une commission. Dans vingt cantons, la compétence appartient à l'Office responsable de l'admission des personnes et des véhicules à la circulation. Dans quatre cantons, la compétence est octroyée à un service du Ministère public ou encore à la police cantonale.

## 3. Synthèse

La procédure actuellement appliquée dans le canton de Fribourg doit être adaptée afin d'assurer un traitement plus fluide et rapide des cas. Les décisions prises par l'OCN pourront, comme par le passé, faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal.

Le présent avant-projet de loi ne présente pas de conséquences financières pour l'Etat ou les communes, dans la mesure où l'entier des frais en lien avec l'activité de la CMA est à ce jour déjà entièrement pris en charge par l'OCN. Dans la mesure où il prévoit la suppression d'une étape procédurale, il n'entraînera aucune augmentation des tâches.

Nous vous remercions de nous avoir consulté et vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**AU NOM DU PLR. LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG**

  
Sébastien Dorthe  
Président

  
Savio Michellod  
Secrétaire général

# PLR

Les Libéraux-Radicaux

---



Liberté



Cohésion



Innovation

## Contacts :

- Peter Wüthrich, député
- Ruedi Vonlanthen, député

Par courriel : [dsj@fr.ch](mailto:dsj@fr.ch)